

Guide des aides nationales et régionales à destination des alternants



MOBILITÉ

Aide au permis de conduire B de 500€

Montant : 500 €

Conditions : être apprenti majeur (18 ans ou plus), engagé dans un contrat d'apprentissage, et inscrit dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Demande : à effectuer via votre CFA.

Formulaire et notice : service-public.fr



Informations officielles

Permis à 1€ par jour

Description : prêt à taux zéro pour les jeunes de 15 à 25 ans, cumulable avec l'aide de 500 €.

Conditions : être âgé de 15 à 25 ans révolus, s'inscrire dans une école de conduite partenaire, et préparer le permis de conduire de catégorie B, A1 ou A2.



LOGEMENT

Aide MOBILI-JEUNE

Montant : subvention mensuelle de 10 € à 100 € pour les apprentis du secteur privé, destinée à alléger le loyer.

Conditions : être en formation en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole, avoir moins de 30 ans, et percevoir un salaire brut mensuel inférieur ou égal au SMIC.

Demande en ligne :
mobilijeune.actionlogement.fr

Avance LOCA-PASS

Prêt sans intérêt couvrant le dépôt de garantie lors de la location d'un logement.

Conditions : être salarié du secteur privé ou étudiant boursier.

Demande en ligne :
locapass.actionlogement.fr

Garantie Visale

Caution gratuite pour les alternants de moins de 30 ans, facilitant l'accès au logement.

Conditions : être âgé de 18 à 30 ans ou salarié de plus de 30 ans sous certaines conditions.

Demande en ligne :
visale.fr/visale.fr

Aide MOBILI-PASS

Subvention ou prêt pour les frais de mobilité professionnelle, sous conditions.

Conditions : être salarié du secteur privé non agricole, en situation de mobilité professionnelle.

Informations et demande : actionlogement.fr

Aide au logement (APL, ALS, ALF)

Aides de la CAF ou de la MSA pour réduire le montant du loyer.

Conditions : sous conditions de ressources et de situation familiale.

Demande en ligne : caf.fr



REVENUS

Prime d'activité

Complément de revenu pour les apprentis percevant un salaire net mensuel supérieur à 1 104,25 €.

Conditions : être âgé de plus de 18 ans, résider en France de manière stable et effective, et percevoir des revenus d'activité professionnelle.

Informations et demande : service-public.fr



SANTÉ

Complémentaire santé solidaire (C2S)

Prise en charge des frais de santé non remboursés par l'Assurance Maladie, sous conditions de ressources.

Conditions : résider en France de manière stable et régulière, et avoir des ressources inférieures à un certain plafond.

Informations et demande : [complémentaire santé solidaire](#)

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Programme Erasmus+

Soutien financier pour les apprentis effectuant une mobilité à l'étranger, incluant une contribution aux frais de voyage.

Conditions : être inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation professionnelle participant au programme Erasmus+.

Informations : agence.erasmusplus.fr



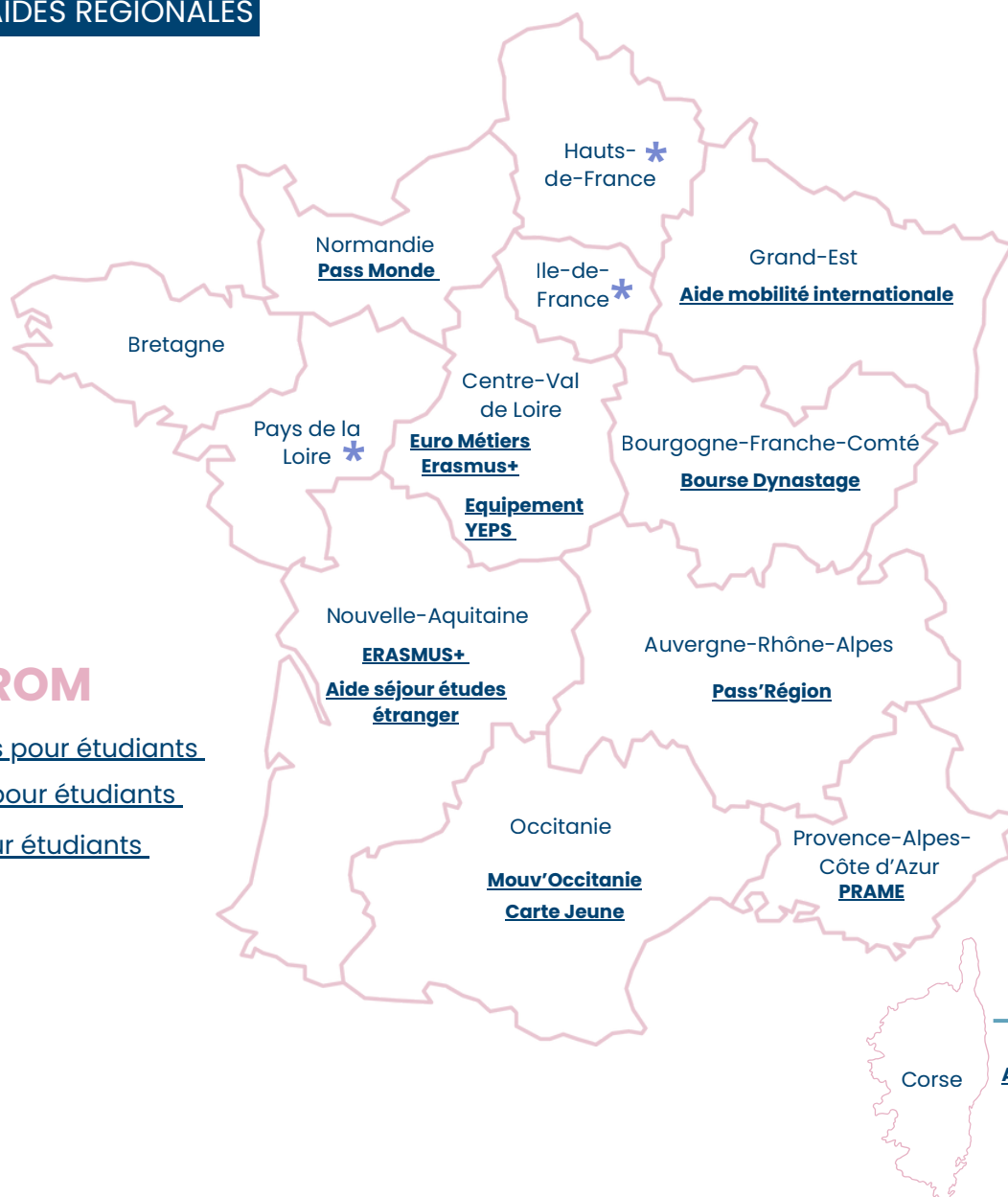
VIE ÉTUDIANTE

Carte étudiant des métiers

Donne accès aux restaurants universitaires et à diverses réductions culturelles et de transport.

Conditions : être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Informations et demande



Pour les DROM

Guadeloupe - [Aides pour étudiants](#)

Martinique - [Aides pour étudiants](#)

Réunion - [Aides pour étudiants](#)

* Hauts-de-France

[Aide au Permis B PERM25](#)
[Bourse mobilité internationale MERMOZ](#)
[Aide au 1^{er} équipement CARTE GENERATION](#)
[Aide à la restauration CARTE GENERATION](#)
[Aide à l'hébergement CARTE GENERATION](#)
[Aide aux transports CARTE GENERATION](#)
[Fonds de Solidarité des Apprentis](#)
[Reprise des apprentis en cas de rupture de contrat – soutien financier](#)

* Ile-de-France

[Aide pour couvrir les frais d'équipement, de transport, de restauration en 1^{ère} année d'apprentissage](#)

* Pays de la Loire

[Aide au 1^{er} équipement](#)
[Aide à la mobilité internationale](#)

Aide à la mobilité des apprentis ultramarins + Aide à l'accompagnement social des apprentis ultramarins (contrat d'apprentissage uniquement)

- # Aides mobilisées et versées aux CFA implantés dans les DROM (Guadeloupe – Martinique – Guyane – Réunion) qui seront en charge du reversement aux apprentis.
- # Aide mobilité = jusqu'à 3.000 € pour l'apprenti.
- # Aide accompagnement social = jusqu'à 500 € pour l'apprenti.
- # [Informations mobilité ultramarine.](#)
- # [Information accompagnement social ultramarin.](#)

Mise à jour : juillet 2025